

IV. — TUNISIE

Le coup de frein donné au système coopératif et qui a engendré la crise politico-économique de septembre 1969, aura marqué l'année 1970.

a) Celle-ci a été une année de « révision structurelle », d'abord dans le sens d'un retour (textes législatifs) au principe de la coexistence des trois secteurs (public, coopératif et privé), ensuite dans le sens de l'encouragement à l'initiative privée.

b) L'année 1970 a été aussi une année de basse conjoncture économique, comme l'attestent :

— La croissance modeste du P.I.B. (3,2 % par rapport à 1969) due au marasme de l'agriculture et à la stagnation des industries de transformation.

— L'essoufflement du rythme des investissements qui sont demeurés au même niveau que celui de 1969.

— L'aggravation du sous-emploi qui aurait touché en 1970 16,6 % de la population active masculine contre 14,7 % en 1969.

L'acuité du chômage explique l'accélération de l'émigration des travailleurs tunisiens, les départs contrôlés par l'Office de la formation professionnelle et de l'emploi ayant été de 13 914 en 1970 contre 9 160 en 1969 (les chiffres des départs totaux, en y incluant les départs clandestins, seraient nettement plus élevés).

Nous analyserons les principaux aspects et problèmes de l'année 1970 dans les paragraphes suivants :

1. Les réformes de structure ;
2. La production ;
3. Les investissements ;
4. L'évolution monétaire ;
5. Les relations économiques avec l'extérieur. 

I. — LA REFORME DES STRUCTURES

Après l'arrêt de l'expérience de généralisation du système coopératif, le retour au principe de la coexistence des trois secteurs (public, coopératif et privé) consacre la prédominance de facto du secteur privé.

En plus de certaines dispositions légales réformant le secteur agricole (loi du 22 septembre 1969 et loi du 19 mai 1970) et le secteur commercial

(loi du 22 avril 1970), le discours programme du nouveau Premier Ministre, M. Nouira, du 17 novembre 1970 est venu préciser les orientations de structure de l'économie tunisienne.

A. — L'AGRICULTURE.

1) La loi du 22 septembre 1969 met fin à l'expérience de M. Ben Salah (1) et garantit le retour à la coexistence des trois secteurs :

— Le secteur public, se voit réserver un rôle d'innovation et d'entraînement.

L'article 6 de ladite loi stipule que « l'exploitation agricole par l'Etat est exercée par l'intermédiaire d'Offices Nationaux, de services et d'établissements publics ou para-publics en vue de la recherche, l'enseignement, la vulgarisation, l'expérimentation, la mise en valeur et la promotion de la production ». On ne manquera pas de remarquer que cette fonction d'impulsion, traditionnellement conférée au secteur public (bien avant septembre 1969), a été jusqu'ici mal remplie puisque les performances de l'agriculture tunisienne sont loin d'être satisfaisantes (le niveau de la valeur ajoutée de l'agriculture en 1969 et 1970 est inférieur au niveau de 1960) (2).

— L'exploitation privée devra désormais obéir aux dispositions d'un cahier des charges. En vérité, la portée pratique de cette disposition a été quasi-nulle.

— Les conditions de l'exploitation coopérative sont devenues plus rigoureuses puisque la création de toute Unité Coopérative de Production Agricole (U.C.P.A.) doit obéir à une étude foncière, sociale, technique et économique garantissant la viabilité de l'unité.

2) Aux termes d'une circulaire du Premier Ministre, les coopérateurs intégrés après le 24 janvier 1969 ont été invités à se réunir en assemblées générales en vue d'opter pour ou contre le maintien dans les coopératives (ou pré-coopératives) constituées. Finalement seules les unités de production relevant des terres domaniales ont gardé le statut coopératif. En particulier tous les adhérents aux coopératives formées uniquement de terres privées ont choisi le retrait de leurs terres.

3) Avec la loi du 19 mai 1970, qui fixe les conditions de cession aux particuliers des terres domaniales à vocation agricole (l'Assemblée Nationale ayant décidé de céder le quart, soit 180 000 ha, de l'ensemble des terres domaniales), la « privatisation » de l'agriculture prend le pas sur la coexistence. Ainsi :

— Les terres dispersées ou de petite superficie pourront être vendues par priorité soit à « l'occupant actuel à condition qu'il soit de bonne foi »,

(1) Voir chronique de 1969.

(2) Voir notre article : Quelques aspects de la croissance économique en Tunisie. R.T.S.S., mai 1971.

soit au co-indivisaire de l'Etat, soit aux propriétaires des terres limitrophes. « A défaut la terre est mise aux enchères publiques ».

— Les terres ayant fait l'objet de lotissement (en général lots domaniaux d'une taille satisfaisante) seront cédées par priorité soit à l'occupant actuel exploitant ou employé démuné d'autres ressources soit aux « techniciens sortant des établissements d'enseignement ou de formation agricoles », soit aux personnes pourvues d'une expérience agricole avec priorité aux résistants, soit aux jeunes des centres du service civil.

— La même loi du 19 mai 1970 confie la sélection des candidats à l'achat de terres domaniales à un Comité National Consultatif d'Attribution qui examine les propositions des comités régionaux chargés d'étudier les candidatures.

A ce jour les opérations de cession de terres domaniales se poursuivent. Il y a lieu de noter à cet égard que l'imprécision de certains critères retenus par les textes (« bonne foi », « résistants », « ayant acquis une expérience en matière agricole ») risque d'induire, dans l'application, à des interprétations peu objectives.

Au total on enregistre un retour progressif vers l'ancienne structuration du secteur agricole.

B. — LE COMMERCE.

Le mouvement de « privatisation » des structures commerciales a été freiné jusqu'au 22 avril 1970, date à laquelle la loi portant réglementation du Commerce de distribution mit fin aux « hésitations » du Gouvernement en ouvrant la porte à la libéralisation effective de ce commerce.

Cette loi soumet l'exercice du Commerce de distribution de gros ou de détail à un agrément préalable du Ministère des Affaires Economiques après avis de la Commission régionale du commerce. Cet agrément s'applique aux producteurs vendant au détail leur propre production, aux entreprises de gros ou de détail organisées sous forme sociétaires ou individuelles, aux coopératives de consommation, aux centrales d'achat des entreprises de vente au détail « organisées sous forme de coopératives de services » et aux « producteurs organisés en sociétés ou en coopératives de service pour la vente en gros de leur production ».

On conserve toutefois aux seules coopératives de consommation et aux coopératives de services le bénéfice de l'exonération de l'impôt de la patente.

En outre, toutes les entreprises concernées par cette loi doivent obligatoirement prélever 20 % sur les bénéfices servant d'assiette à l'impôt de la patente pour financer des investissements ou des participations et pour alimenter un « Fonds Social » (primes d'intéressement au personnel, œuvres sociales). Les infractions aux dispositions de cette loi sont passibles de sanctions sous forme d'amende (200 à 1 000 dinars) et de fermeture de l'établissement (provisoire ou définitive).

Le 5 mai 1970, une circulaire du Premier Ministre est venue préciser les modalités d'examen des demandes d'agrément par les commissions régionales du commerce. On y relève certaines recommandations importantes :

— L'agrément intervient à la création de l'entreprise mais aussi à l'occasion de toute modification dans « la nature de l'activité, le stade de distribution ou le lieu d'implantation ».

— La priorité dans l'obtention de l'agrément sera accordée aux employés ou coopérateurs actuels des coopératives ou sociétés existantes qui désirent les quitter et s'établir à leur propre compte.

— Les nouvelles entreprises doivent être en situation financière régulière; les dettes devant être apurées ou prises en charge.

— Les Gouverneurs auront à encourager la formation de sociétés pour « éviter le retour à l'ancienne atomisation des structures « génératrice de « l'anarchie des prix et de l'exploitation des consommateurs ».

Cette loi qui rétablit la coexistence des trois secteurs sera en fait à l'origine d'un retour rapide à la privatisation du commerce de distribution.

C. — LES ORIENTATIONS ÉCONOMIQUES DU NOUVEAU GOUVERNEMENT.

Dans son discours programme prononcé le 17 novembre 1970 devant l'Assemblée Nationale, M. Nouira aborde les orientations économiques de son Gouvernement : On peut en dégager trois options principales :

1) En ce qui concerne le cadre économique générale, on note la volonté de « reconstituer une économie obéissant aux règles de l'efficiencia, et de la rentabilité à la place d'une économie administrative » qui est inefficace par suite de l'absence de mécanismes de contrôle.

Le new deal de l'économie réhabilite la loi du marché. « Sans doute la loi du marché est-elle une loi dure, mais c'est la loi de la vérité et qui, plus est, c'est la loi du progrès ».

L'affirmation de ce libéralisme est cependant tempéré par :

— L'adjonction d'un complément correctif, la planification, mais « une planification conforme aux moyens disponibles, aux mouvances des objectifs et aux circonstances ».

— Le maintien des secteurs de base entre les mains de l'Etat qui « leur assure un rendement et une exploitation plus conformes aux intérêts de l'ensemble de la nation ».

2) En ce qui concerne la réforme des structures agricoles, le Premier Ministre adopte une position nuancée :

— Dans le secteur moderne, « qui ne pose pas en principe de problèmes graves », l'Etat aura un rôle discret d'incitation à l'investissement productif.

— Dans le secteur traditionnel, il est préconisé un système de « mutualité agricole de service » pour permettre aux agriculteurs de « bénéficier des avantages techniques, financiers, technologiques et commerciaux qui ne sont à la portée que des exploitants de plus grandes dimensions ».

Par ailleurs le Gouvernement s'engage à poursuivre une politique d'encouragement à l'Agriculture : fiscalité, régime des prix, facilités de crédits, etc...

3) En ce qui concerne les structures industrielles, le nouveau Gouvernement s'attachera à :

— Libérer le secteur privé des « entraves administratives qui, l'expérience l'a montré, n'ont abouti qu'à des déboires et à décourager l'initiative des plus dynamiques ».

— Poursuivre l'œuvre d'assainissement des entreprises publiques et para-publiques.

— Déconcentrer un certain nombre d'activités industrielles pour atténuer les déséquilibres régionaux.

— Encourager les petites et moyennes entreprises parce qu'elles « ne sont pas lourdes en capitaux investis, emploient plus de main-d'œuvre et sont plus faciles à gérer ».

D'un autre point de vue, s'agissant des critères de choix des projets industriels, le Premier Ministre exprime sa préférence pour les projets directement productifs, les industries tournées vers l'exportation et les industries qui « créeraient le plus grand nombre d'emplois ». Dans le cadre de ce choix, « l'ossature de l'industrialisation » sera formée de six branches principales : l'industrie touristique, les industries de transformation des produits agricoles, les industries d'enrichissement des phosphates, les industries labour-using (textile, cuir, bois, industries mécaniques), les industries de sous-traitance et les activités de maintenance du « capital technique du pays ».

Le programme économique du nouveau Gouvernement marque, sur le plan des structures, un retour au statut antérieur à 1969 en réservant une place de choix au secteur privé.

— Si l'on admet, comme le souligne le Premier Ministre, l'utilité et l'efficacité du marché pour l'évaluation des raretés relatives, l'incitation à l'innovation et une meilleure adéquation de l'Offre à la Demande, on doit reconnaître que le rôle dévolu à la planification en tant que correctif au système du marché n'est pas suffisamment explicité dans le discours pré-cité.

— Le principe de la coexistence des trois secteurs est réaffirmé sans pour autant préciser les modalités de son application ce qui donnera en pratique une orientation franchement « privatiste ». D'ailleurs la marge « d'action structurelle » que le Gouvernement se réserve dans le secteur traditionnel (promotion des « mutualités agricoles de service ») est assez imprécise et n'a pas été suivie de mesures opératoires (décrets d'application).

II. — LA PRODUCTION

L'évolution de la production a été lente au cours de l'année 1970; la croissance du P.I.B., exprimée en prix constants de 1966, ayant été de 3,6 % contre 7,2 % prévus par le Budget Economique (3).

Cette modeste performance résulte :

- d'une stagnation de l'Agriculture, du Bâtiment et des Travaux Publics.
- d'une croissance très lente des industries manufacturières (1,2 %).
- d'une croissance moyenne des services (3,4 %).
- d'une croissance rapide des produits miniers, de l'Energie et du secteur « Administrations ».

A. — L'AGRICULTURE.

Le produit agricole n'a pas augmenté en termes réels bien que la valeur ajoutée exprimée aux prix courants ait enregistré une croissance de 8 %. Ceci traduit l'acuité de la poussée inflationniste dans les produits agricoles.

En particulier le groupe « Alimentation » (4) a accusé entre février 1970 et février 1971 une augmentation de 21,8 % due principalement à une hausse très nette des prix des viandes (entre 69 % et 106 %) des poissons (63 %) et des fruits et légumes (entre 21 % et 126 %).

Si la situation générale traduit un marasme agricole, les mouvements affectant les principales rubriques sont assez divergents.

1) Les céréales enregistrent une croissance spectaculaire par rapport à 1969 (52 %). Le niveau de la récolte (764 000 tonnes), le plus élevé après celui de 1965, sera probablement dépassé en 1971. L'explication de cette « reprise » réside dans l'introduction progressive (et assez heureuse) du blé mexicain qui est appelé à supplanter les variétés locales de blé tendre.

2) Les cultures maraîchères auraient progressé de 8,9 % grâce aux tomates, melons et pastèques et malgré une baisse sensible des artichauts.

3) L'arboriculture a connu une baisse assez sérieuse. Ainsi l'oléiculture a-t-elle régressé de 54,5 % par rapport à 1969 (les perspectives pour 1971 sont nettement meilleures).

L'agrumiculture enregistre une baisse de 8,8 % due au tarissement de la nappe d'eau du Cap Bon dont le niveau s'est abaissé de 5 m en moyenne sur 10 ans à cause de la surexploitation (qui porte sur 10 millions de m³

(3) La source statistique la plus récente à ce jour est le Rapport Provisoire sur l'année 1970 du Ministère du Plan.

(4) Cf. la note de l'Institut National de Statistique datée de mars 1971.

au moins sur 40 millions de m³ utilisés annuellement) conjuguée avec une baisse de la pluviométrie.

Ceci explique la « détérioration » de la qualité du produit (petit calibre) et une baisse des exportations de 36 % (baisse aggravée par l'effondrement des cours de certaines variétés).

A cette « crise de l'eau », deux types de solutions sont proposés dans le projet de Sauvegarde des Agrumes du Cap Bon :

— L'adduction des eaux excédentaires des bassins de la Medjerdah ou de l'Ischkeul (cf. le Plan Directeur des Eaux du Nord de la Tunisie). C'est une action de long terme.

— A court et moyen terme, les actions à entreprendre sont multiples : approfondissement des puits, recharge artificielle de la nappe, encouragement à la reconversion, interdiction de nouvelles extensions, etc...

4) La production de viande a baissé de 5,3 % en 1970 et ce en raison de l'effort de reconstitution du cheptel.

B. — L'INDUSTRIE.

La progression du secteur industriel lato sensu, de 3,1 % par rapport à 1969, a été marquée par de grandes disparités sous-sectorielles.

a) Les activités minières enregistrent une reprise nette (11 %) en regard de la détérioration de la situation en 1969 (inondations).

La production des phosphates, qui atteint 3 millions de tonnes en 1970, dépasse celle de 1969 (2,5 millions de tonnes), mais reste en deçà du niveau de 1968 (3,4 millions de tonnes). En plus de la concurrence étrangère (Maroc, U.S.A.), les phosphates tunisiens subissent une forte détérioration des cours. En effet le prix à l'exportation de la tonne de phosphate est passé de 4,78 Dinars en 1969 à 4,55 Dinars en 1970 (5).

Signalons par ailleurs que des difficultés techniques d'exploitation n'ont pas permis de profiter d'une conjoncture d'exportation favorable pour le minerai de fer (baisse de 20 %) et le plomb (baisse de 15 %).

b) Le secteur de l'Energie a été particulièrement dynamique grâce à l'Electricité (9,4 %) et surtout grâce aux produits pétroliers (11 %) dont le niveau de production a été supérieur aux prévisions du Budget Economique (en 1970 la production de pétrole brut a dépassé 4 millions de tonnes).

c) Les industries manufacturières ont connu une année de basse conjoncture (1,2 %).

(5) Cf. le rapport du Ministère du Plan précité.

*Valeur ajoutée des industries manufacturières
aux prix constants de 1966 en Millions de Dinars (M.D.) **

Industries manufacturières	1969	1970	Taux d'accroissement en %
- Industries agricoles et alimentaires	27,8	26,8	- 3,3
- Matériaux de construction, céramique et verre	6,8	6,6	- 3,0
- Industries mécaniques et électriques	6,3	6,8	+ 7,9
- Chimie	3,2	3,3	+ 3,0
- Textile, habillement, cuir	17,3	18,4	+ 7,0
- Bois et ameublement	5,8	6,2	+ 6,9
- Papier, impression	6,3	6,2	- 1,6
Total	73,5	74,3	1,2

* Les tableaux statistiques de cette chronique sont établis à partir du *Rapport Provisoire de l'année 1970* du Ministère du Plan.

1) Malgré une légère progression dans le sucre, les conserves de fruits et légumes et les produits céréaliers, les industries agricoles et alimentaires ont décliné de 3,3 % à cause de la chute de la production d'huile d'olive qui a été de 25 000 tonnes en 1970 contre 55 000 tonnes en 1969 (mauvaise récolte d'olives).

2) Les matériaux de construction ont enregistré une baisse de 3 % et ce en raison des déboires du Ciment (arrêt de fours et pénurie de pièces de rechange) dont la régression (— 10 %) a affecté d'autres produits (carreaux de faïences, autres ouvrages en ciment).

3) L'expansion des industries mécaniques et électriques (+ 7,9 %) a été le résultat d'une meilleure utilisation de la capacité de production, de la conclusion de certains marchés extérieurs intéressants (articles de fonderie, charpentes métalliques) et d'une évolution favorable de la demande intermédiaire nationale (industries des conserves).

4) Le papier a sensiblement fléchi en 1970 (— 16 %) par suite des difficultés techniques de la Société Nationale Tunisienne de Cellulose qui ont rejailli sur la production de pâte à papier.

5) Les autres branches (Textiles, Habillement, Cuir, Bois, Ameublement) ont connu une croissance assez rapide (7 %) du fait d'une reprise de la demande.

C. — LES SERVICES.

La croissance du secteur tertiaire (services administratifs inclus) a été de 5,4 %, soit 2 % de plus que la croissance du P.I.B.

En fait se posent pour ce secteur des problèmes d'évaluation de certaines rubriques (Autres Services, Commerce, Loyers, etc...) qui traînent depuis de longues années et appellent un redressement urgent de certaines séries statistiques.

On peut toutefois relever certaines performances particulières :

— La reprise des Transports (9,4 %) après les perturbations de l'année 1969 (inondations) a affecté toutes les catégories de transports.

— La valeur ajoutée du Tourisme a progressé de 11 % en 1970. Performance modeste si l'on sait que la capacité d'hébergement a augmenté au cours de la même année de 17 % provoquant ainsi une diminution du taux d'occupation moyen.

— Les « services rendus par les salariés de l'Administration » progressent toujours à un taux assez fort (9 %). Il est probable qu'il en sera ainsi pour les prochaines années, les difficultés des autres secteurs et les déchets scolaires obligeant l'Administration à « réduire » la pression du chômage.

III. — LES INVESTISSEMENTS

Le niveau de la F.B.C.F. (6) a été sensiblement égal à celui de 1969 soit 144,9 millions de dinars (M.D.) ce qui représente 22 % du P.I.B.

A. — STRUCTURE DES INVESTISSEMENTS.

a) Répartition par agent.

La ventilation des investissements par agent a connu au cours de ces trois dernières années certains changements.

F.B.C.F. par agent en M.D. courants

Agents	1968	1969	1970
- Administrations	48, 1	51, 2	45, 7
- Ménages	10, 7	15, 7	16, 0
- Entreprises publiques	37, 7	43, 6	49, 5
- Entreprises privées	30, 8	34, 2	33, 7
Total	127, 3	144, 7	144, 9

(6) Formation Brute de Capital Fixe.

F.B.C.F. par agent en pourcentage

Agents	1968	1969	1970
- Administrations	38	35	32
- Ménages	8	11	11
- Entreprises publiques	30	30	34
- Entreprises privées	24	24	23
Total	100	100	100

La part des Administrations dans la F.B.C.F. (32 %) a sensiblement diminué en 1970 par rapport aux années précédentes (38 % en 1968 et 35 % en 1969). Il est possible que cela soit dû aux retards subis dans l'exécution du Titre II du Budget et à la crise du Ciment (7). Toutefois la part des Ménages (11 %) et des entreprises publiques (34 %) dans la F.B.C.F. est en net accroissement (8 % en 1968 pour les ménages et 30 % en 1968 et 1969 pour les entreprises publiques) alors qu'on enregistre une quasi-stagnation des investissements des entreprises privées (33,7 M.D. en 1970 contre 34,2 M.D. en 1969). Il semble donc que le mouvement de « libéralisation » de l'Economie, amorcé certes en 1970, n'ait pas entraîné des résultats rapides quant à l'accélération des investissements privés. L'année 1971 sera à cet égard une année test.

b) *Répartition par branche.*

La répartition sectorielle des investissements (cf. tableaux ci-dessous) ne révèle pas de changements profonds par rapport aux années antérieures sinon un léger recul de la part relative des investissements agricoles au profit des industries extractives.

F.B.C.F. par secteur en M.D. courants

Secteurs	1968	1969	1970
- Agriculture	25,4	27,6	25,6
- Industrie extractive	2,6	2,5	5,7
- Energie	20,0	16,2	18,6
- Industrie de transformation	11,5	17,0	15,4
- Services	67,8	81,4	79,6
Total	127,3	144,7	144,9

(7) Cf. le Rapport du Ministère du Plan précité.

F.B.C.F. par secteur en pourcentage

Secteurs	1968	1969	1970
- Agriculture	20,0	19,1	17,7
- Industrie extractive	2,0	1,7	4,0
- Energie	15,7	11,2	12,8
- Industrie de transformation	9,0	11,7	10,6
- Services	53,3	56,3	54,9
Total	100,0	100,0	100,0

1) La baisse des investissements agricoles est due à une réduction de 5,6 M.D. des investissements administratifs en agriculture (en grande partie investissements d'infrastructure) qui n'a pu être compensée par l'accroissement des investissements des entreprises publiques et privées (3,4 M.D.) essentiellement consacrés à des actions productives à court terme.

2) Le gonflement des investissements miniers en 1970 s'explique par le démarrage du projet du Séhib (qui nécessiterait un volume global de 13,4 M.D.) et par l'exécution de travaux d'aménagement de nouvelles usines de plomb, zinc, mercure et spath (1,0 M.D.).

3) Les investissements de l'Energie, en accroissement sensible par rapport à 1969 (+ 1,6 M.D.), concernent surtout la recherche pétrolière et la construction de la Centrale de Ghannouche (Sud Tunisien).

4) Les investissements dans les industries manufacturières sont en régression sensible, notamment dans les branches suivantes : industries agricoles et alimentaires; matériaux de construction; textile, habillement, cuir. On pourrait justifier cela par la sous-utilisation de la capacité de production déjà installée dans ces branches (phénomène de suréquipement).

D'une façon générale, les investissements réservés aux industries manufacturières durant ces dernières années représentent une part assez modeste dans le total des investissements (9,0 % en 1968, 11,7 % en 1969 et 10,6 % en 1970). Ceci devrait inciter à revoir le schéma général d'allocation des investissements en Tunisie.

5) Dans les Services, le léger abaissement du niveau des investissements de 1970 par rapport à 1969 n'a pas empêché une évolution positive des investissements touristiques dont le volume est passé de 14,5 M.D. en 1969 à 16,1 M.D. en 1970 par suite de la progression des investissements privés dans cette activité. A signaler, cependant, une *baisse sensible des investissements en équipements collectifs* qui passent de 23,1 M.D. en 1969 à 20,1 M.D. en 1970 et ce en raison d'une réduction appréciable des investissements en Education (— 1,7 M.D.) et des investissements en constructions et équipements administratifs.

B. — FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.

Le tableau ci-dessous nous donne la structure du financement des investissements (exprimés en M.D. courants) pour les trois dernières années :

Rubriques	1968	1969	1970
- F. B. C. F. (1)	127,3	144,7	144,9
(a) Epargne nationale	80,0	101,6	88,9
- en % de (1)	(62,8)	(70,2)	(61,4)
(b) Financement extérieur net	44,1	57,7	65,0
- en % de (1)	(34,6)	(39,9)	(44,9)
(c) Variation des stocks	- 9,3	+ 7,5	+ 2,0
(d) Variation des réserves en or et devises	+ 6,1	+ 7,5	+ 7,0

On peut ainsi constater :

— Un relâchement notable de l'effort d'Epargne nationale dont la part relative au financement des investissements passe de 62,8 % en 1968 à 70,2 % en 1969 pour redescendre à 61,4 % en 1970.

— Une augmentation assez importante de la part des apports extérieurs dans le financement des investissements qui n'a cessé de croître ces dernières années (34,6 % en 1968, 39,9 % en 1969 et 44,9 % en 1970). Il faudrait cependant relever que cet afflux croissant de ressources extérieures de financement a servi en partie à combler le déficit des ressources locales de financement (Saving gap) et en partie à poursuivre le mouvement de reconstitution des réserves en or et devises (+ 7,5 M.D. en 1969, + 7,0 M.D. en 1970).

a) *L'Epargne nationale.*

Le volume de l'Epargne nationale a marqué une baisse manifeste en 1970 (— 12,7 M.D. par rapport à 1969), baisse qui a touché tous les agents économiques exception faite des Ménages qui ont accru leur épargne d'environ 20 % en 1970 couvrant ainsi 94,4 % de leurs investissements (contre un taux de couverture de 80,3 % en 1969).

Les Entreprises ont réduit très nettement leur épargne qui ne couvre plus que 65,3 % de leurs investissements contre un taux de couverture de 81,5 % en 1969.

La baisse de l'épargne des Administrations (de 25,6 M.D. en 1969 à 19,5 M.D. en 1970) résulte d'une croissance plus rapide des dépenses courantes (+ 9,9 %) que celle des recettes courantes (+ 6,1 %). Ce décalage entre les

Répartition de l'épargne nationale par agents en M.D.

	1969	1970
- Epargne Nationale	101, 6	88, 9
- Administrations	25, 6	19, 5
- Entreprises	63, 4	54, 3
- Ménages	12, 6	15, 1

deux rythmes d'évolution (des dépenses et des recettes courantes) est un phénomène caractéristique de toute la décennie 1960-70. Son accentuation en 1970, qui a provoqué la détérioration du taux de couverture des investissements de l'Administration par son épargne propre (50 % en 1969 et 42,7 % en 1970), s'explique par la faible croissance des recettes fiscales (+ 3,4 %), d'une part, et par l'accroissement sensible du service de la dette des Administrations et des bourses, d'autre part.

b) *Le financement extérieur.*

La structure des apports extérieurs de capitaux a été la suivante pour les trois dernières années :

Apports extérieurs en capitaux en M.D.

	1968	1969	1970
- Dons en capital	14, 4	22, 7	24, 0
- Crédits publics	29, 7	35, 1	36, 0
- Investissements directs (privés)	10, 7	10, 5	10, 0
- Crédits privés	14, 7	16, 1	20, 5
Total des apports bruts	69, 5	84, 4	90, 5
Remboursement de la dette	- 25, 4	- 26, 7	- 25, 5
Total des apports nets	44, 1	57, 7	65, 0

De 1968 à 1970, il a été enregistré :

— Une progression continue du montant des apports extérieurs bruts qui passent de 69,5 M.D. en 1968 à 90,5 M.D. en 1970. Les apports nets ont connu un rythme de croissance similaire, étant donné la quasi-constance du service annuel de la dette extérieure qui est d'ailleurs appelé à s'accroître sensiblement dans les prochaines années du fait de l'importance et de la structure de l'endettement extérieure de ces dernières années.

— Une détérioration relative de la structure de l'endettement extérieur puisque le recours aux crédits privés extérieurs (en particulier les crédits fournisseurs) s'est intensifié passant de 14,7 M.D. en 1968 à 20,5 M.D. en 1970.

IV. — L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE

L'année 1970 se distingue par un accroissement très net des avoirs en or et devises et une réduction importante de l'endettement de l'État à l'égard de la Banque Centrale.

A. — LES RESSOURCES MONÉTAIRES ET BANCAIRES.

Le total des ressources monétaires et bancaires s'est accru de 10,5 % en 1970 contre 9,3 % en 1969.

Ventilation des ressources monétaires et bancaires en M.D.

	au 31/12/68	au 31/12/69	au 31/12/70
- Ressources Monétaires	216,3	232,7	254,8
dont : - Masse monétaire	166,9	182,2	198,8
- Quasi-Monnaie	49,4	50,5	56,0
- Ressources spéciales	39,0	45,6	54,5
- Fonds propres	23,1	27,8	32,2
- Autres postes	21,3	21,6	20,6
Total des Ressources	299,7	327,7	362,1

1) Si l'accroissement des ressources monétaires en 1970 (9,5 %) a été nettement supérieur à celui de 1969 (7,6 %), le taux de croissance de la masse monétaire en 1970 (9,1 %) a été par contre sensiblement égal à celui de 1969 (9,2 %).

Le ralentissement des dépôts à vue de certains organismes étatiques et paraétatiques a été malgré tout compensé par une *évolution remarquable des autres catégories de dépôts à vue (privés surtout)*.

De toutes façons l'écart entre le rythme de croissance de la masse monétaire (9,1 %) et celui des disponibilités nettes de biens et services (6,4 %), serait à la base de certaines tensions inflationnistes.

2) La quasi-monnaie a connu une croissance rapide (11 %) en 1970 grâce aux dépôts à terme du secteur privé.

3) La progression très nette des Ressources Spéciales provient de l'augmentation des fonds étatiques (+ 2 M.D.) et des fonds d'origine étrangère (+ 4,5 M.D. de la B.I.R.D. et de la Suède).

4) Les fonds propres de banques ont connu un rythme de croissance très fort (15,8 %) comparable à celui de 1969.

B. — LES CONTREPARTIES DES RESSOURCES MONÉTAIRES ET BANCAIRES.

Les créances sur l'Economie ont absorbé l'essentiel de l'accroissement des ressources monétaires et bancaires au détriment des créances sur l'Etat.

Pour les trois dernières années, la contrepartie des ressources monétaires et bancaires se décompose comme suit en M.D. :

	au 31/12/68	au 31/12/69	au 31/12/70
- Secteur extérieur	- 15,0	- 7,6	- 0,6
- Créances sur l'Etat	87,4	94,2	91,1
dont : - Banque Centrale	43,9	48,7	42,0
- Banques Commerciales	27,0	29,6	32,2
- C. C. P. des particuliers	9,4	8,1	8,6
- Caisse Nationale d'Epargne	7,1	7,8	8,3
- Créances sur l'Economie	227,4	241,0	271,6
Total des Emplois (1)	299,7	327,7	362,1

(1) Chiffres arrondis.

1) Jusque-là négatif, le niveau des avoirs nets en or et devises (différence entre avoir bruts en or et devises et les engagements extérieurs à vue ou à court terme du système bancaire) est en passe de devenir positif (au 31/12/70 il était de — 0,6 M.D. seulement).

2) L'année 1970 a aussi connu une diminution des créances du système monétaire et bancaire sur l'Etat (— 3,3 %), la réduction de l'endettement de l'Etat vis-à-vis de la Banque Centrale (— 6,7 M.D.) n'ayant pas été suffisamment compensé par le recours aux banques commerciales, aux C.C.P. des particuliers et à la Caisse Nationale d'Epargne.

3) L'accroissement très rapide des Crédits à l'Economie (12,7 % en 1970 contre 6 % en 1969) provient essentiellement des ressources bancaires ordinaires (dépôts et fonds propres). Le gonflement de cette catégorie de crédits est imputable à l'accroissement des crédits à court terme sous forme de découverts (+ 13 M.D. en 1970) ce qui risque d'entraîner des déséquilibres assez graves de la structure financière des principales banques. Ces difficultés ont toutes chances de s'accroître si l'on n'accélère pas le processus d'assainissement financier des principales entreprises publiques.

V. — LES RELATIONS ECONOMIQUES AVEC L'ETRANGER

A. — LA BALANCE COMMERCIALE.

L'évolution du commerce extérieur de la Tunisie en 1970 laisse apparaître un solde déficitaire de 55,0 M.D., en augmentation de 7,0 M.D. par rapport à 1969, soit une détérioration de la situation de 14,5 % par rapport à 1969, et ce à cause d'une forte progression des importations aggravée par la sous-réalisation des objectifs d'exportation.

De 1968 à 1970 le taux de couverture des importations par les exportations n'a cessé de baisser : 72,3 % en 1968, 64,4 % en 1969 et 62,1 % en 1970.

Années	Exportation de marchandises en M. D.	Importation de marchandises en M. D.	Taux de couverture des importations pour les exportations en %
1968	82,8	114,2	72,3
1969	87,0	135,0	64,4
1970	90,0	145,0	62,1

a) Les importations de marchandises ont progressé assez rapidement (7,4 %) du fait d'une accélération particulière de l'importation de Biens d'équipement (30,4 M.D. en 1968, 30,5 M.D. en 1969 et 36,5 M.D. en 1970) et de matières premières et demi-produits (+ 7,8 % en 1970), les autres catégories d'importations restant stagnantes (Biens de Consommation, Produits Energétiques).

Cette reprise des importations de Biens de Production (qui représentent en 1970 65,8 % du total des importations contre 63,4 % en 1969) ne fait pas suite à une accélération particulière du rythme des investissements (cf. les développements supra).

Il est à signaler que la dépendance alimentaire de la Tunisie, si elle n'a pas changé en valeur absolue en 1970 par rapport à 1969 (30,0 M.D.), enregistre une baisse de son importance relative dans le total des importations (20 % en 1968, 22 % en 1969 et 20 % en 1970).

b) Les exportations de marchandises n'ont progressé que de 3,4 % contre 9 % prévus par le Budget Economique.

Structure des exportations de marchandises en M.D.

Produits	1968	1969	1970
- Produits d'origine agricole :	24,6	24,0	22,5
dont : - Agrumes	1,6	3,6	2,5
- Dattes	0,6	1,0	0,8
- Huile d'olive	11,9	10,5	8,2
- Vins	3,6	3,5	2,7
- Autres	6,9	5,4	8,3
- Produits d'origine minière :	40,7	43,8	47,8
dont : - Pétrole brut	14,1	21,2	23,5
- Produits phosphatiers	22,4	17,9	18,8
- Autres	4,2	4,7	5,5
Autres Produits (y compris les produits finis)	17,5	19,2	21,3
Total des exportations de marchandises (1)	82,8	87,0	90,0

(1) Chiffres arrondis.

Structure des exportations de marchandises en pourcentage

Produits	1968	1969	1970
- Produits d'origine agricole	29,7	27,6	25,0
- Produits d'origine minière	49,2	50,3	53,1
- Autres produits	21,1	22,1	21,9
Total des exportations de marchandises	100,0	100,0	100,0

1) La tendance à la baisse de la part des produits d'origine agricole dans le total des exportations de marchandises s'est poursuivie en 1970 (29,7 % en 1968, 27,6 % en 1969 et 25,0 % en 1970) alors que la part des produits d'origine minière continue d'augmenter régulièrement (49,2 % en 1968, 50,3 % en 1969 et 53,1 % en 1970), la part des « Autres Produits » restant à peu près stationnaire.

Il y a donc un mouvement de transfert assez net de l'importance relative des exportations d'origine agricole vers les exportations d'origine minière sans susciter de diversification des produits d'exportation.

En effet les exportations de la Tunisie portent, depuis quelques années, sur une liste de produits presque invariable; le mouvement de diversification déjà amorcé (matériaux de construction, textiles) reste encore timide.

2) Les mauvaises performances de l'agriculture (stagnation de la production en 1970) sont à l'origine de la diminution des exportations d'Agrumes

(— 1,1 M.D.) et d'huile d'olive (— 2,3 M.D.). Par ailleurs, la non réalisation des prévisions de production céréalière s'est répercutée sur le niveau des exportations (0,3 M.D. contre 3,8 M.D. prévus).

3) Le « dynamisme » des exportations d'origine minière est imputable au pétrole, en accroissement de 2,3 M.D. (les perspectives sont d'ailleurs assez bonnes).

Les produits phosphatiers continuent de subir, en plus des difficultés de commercialisation, des conditions d'exploitation défectueuses. Le niveau des exportations de produits phosphatiers (18,8 M.D.) est d'ailleurs nettement inférieur à celui de 1968 (22,4 M.D.) et à peine supérieur à celui de 1969 (année perturbée par les inondations).

c) La structure géographique du commerce extérieur de la Tunisie a évolué comme suit :

Pays	Importations			Exportations		
	1968	1969	1970	1968	1969	1970
- C.E.E. (dont : France)	53,8 (33,2)	54,2 (33,8)	54,5 (34,6)	46,2 (23,2)	55,0 (26,6)	57,3 (24,4)
- U.S.A.	21,6	19,6	16,8	1,8	1,0	1,0
- Pays de l'Est	8,7	11,5	7,5	18,9	14,9	11,5
- Maghreb	0,3	1,2	1,2	9,8	10,2	14,4
- Autres pays	15,6	13,9	20,0	23,3	18,9	15,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Ce tableau révèle :

— Une progression constante du Commerce de la Tunisie avec les pays de la C.E.E., pays avec lesquels les échanges extérieurs de la Tunisie sont fortement déficitaires.

— Le maintien de la France au premier rang des clients et des fournisseurs de la Tunisie : plus du 1/3 total des importations et 24,4 % des exportations (contre 26,6 % en 1969).

— Une progression rapide des exportations sur les pays maghrébins, leur part dans les exportations totales passant de 9,8 % en 1968, à 10,2 % en 1969 et à 14,4 % en 1970.

— Une diminution de la part du commerce extérieur avec les U.S.A. dont le solde est nettement déficitaire du côté de la Tunisie (les importations représentent 16,8 % du total des exportations en 1970 contre 19,2 % en 1969 et 21,6 % en 1968) et une régression sensible des échanges avec les Pays de l'Est.

B. — LA BALANCE DES « SERVICES ET TRANSFERTS ».

Le déficit de la Balance des « Services et Transferts » s'est légèrement aggravé en 1970 (— 3,1 M.D.) par rapport à celui de 1969 (— 2,2 M.D.) sans toutefois atteindre celui de 1968 (— 6.6 M.D.).

Le déficit de l'année 1970 résulte de trois mouvements divergents :

1) Un solde fortement négatif de la Balance des Transferts Courants qui s'est accentué en 1970 (— 5,1 M.D. en 1968, — 4,4 M.D. en 1969, et — 5,5 M.D. en 1970).

2) Un déséquilibre très profond entre les exportations et les importations de services facteurs (— 24,0 M.D. en 1968, — 23,3 M.D. en 1969 et — 24,3 M.D. en 1970). Les chances de l'amélioration de ce poste dépendent de l'évolution de deux facteurs :

— Un facteur défavorable : les intérêts de la dette extérieure en accroissement rapide (augmentation de 17,9 % en 1970 par rapport à 1969). La révision du niveau de la dette et de sa structure pourrait apporter un élément d'atténuation de cette pression.

— Un facteur favorable : les revenus des travailleurs tunisiens à l'étranger, inclus dans le poste Revenus du travail, qui ont crû de 14 % en 1970, ont toutes chances de s'intensifier à l'avenir (Politique de l'Emigration active).

3) Du côté des Services, la Balance demeure excédentaire (+ 15,7 M.D. en 1970) en raison de la progression remarquable des recettes touristiques (+ 11 % en 1970) malgré la légère augmentation du déficit du poste « Transports et Assurances » (— 14,5 M.D. en 1970 contre — 13,3 M.D. en 1969).

A noter que les recettes de l'oléoduc de la T.R.A.P.S.A., en baisse de 36,4 % en 1970, seront à l'avenir aléatoires par suite des déboires pétroliers franco-algériens.

C. — LES OPÉRATIONS EN CAPITAL.

En analysant la structure du financement extérieur des investissements, nous avons eu l'occasion de relever le rythme particulièrement rapide de l'afflux de capitaux étrangers et ce pour faire face à un déficit sans cesse croissant de la Balance Commerciale (cf. supra), pour remédier à la carence de l'Épargne nationale et pour faire face aux dépenses en devises (surtout pour l'importation de biens d'équipement).

1) Les apports de capitaux extérieurs, qui ont encore progressé de 7,2 % en 1970, présentent pour les trois dernières années la ventilation suivante (en M.D.) :

	1968	1969	1970
- Aide publique -	44,1	57,8	60,0
dont : - Dons	14,4	22,7	24,0
- Crédits	29,7	35,1	36,0
- Investissements privés :	25,4	26,6	30,5
- Participations	10,7	10,5	10,0
- Crédits	14,7	16,1	20,5
- Total	69,5	84,4	90,5
- Remboursement :	25,4	26,7	25,5
- Crédits privés	19,0	20,1	16,3
- Crédits publics	6,4	6,6	9,2
- Apports nets :	44,4	57,7	65,0

2) Si les apports extérieurs restent à prédominance publique (la part de l'aide publique dans le total des apports extérieurs est de 63,5 % en 1968, 68,5 % en 1969 et 66,3 % en 1970), les crédits privés (fournisseurs surtout) enregistrent une croissance rapide (+ 9,5 % en 1969 et + 27,3 % en 1970) qui ne manque pas d'être inquiétante (les conditions d'octroi et de remboursement de ces crédits étant en général assez dures).

3) Le flux annuel de remboursement, bien qu'il ait été constant durant ces trois dernières années, n'en reste pas moins lourd (28,3 % des exportations de marchandises en 1970).

CONCLUSION

L'année économique 1970 a été une année de transition après l'arrêt de l'expérience de collectivisation entreprise jusqu'à septembre 1969. Quinze mois après, la Tunisie ne semble pas avoir amorcé de façon décisive sa croissance économique. Certains problèmes, nous l'avons vu, demeurent entiers : marasme de l'agriculture, difficultés des entreprises publiques, déséquilibre du commerce extérieur, fragilité des finances publiques, poids excessif de la dette extérieure, pression d'une masse imposante d'actifs inemployés dont une grande partie constituée par les déchets du système éducatif, etc.

Pour faire face à tous ces problèmes, dans le cadre des révisions structurelles poursuivies depuis septembre 1969, le gouvernement a pris un « pari sur structures nouvelles ». Il est encore trop tôt pour prédire de ses chances de succès.

Moncef BEN SLAMA *

Juin 1971

* Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales. Tunis.